

| | | |
|--|---|---|
| INTITULE DE LA FORMATION | CONDUITE DE PRODUCTIONS EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE ET COMMERCIALISATION | |
| DOMAINE | AGRICULTURE VITICULTURE Cultures pérennes, maraîchage | |
| OBJECTIFS DE LA FORMATION | PUBLIC | PREREQUIS |
| <p>Le titulaire du certificat de spécialisation option Conduite de productions en agriculture biologique et commercialisation est capable de réaliser les activités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il conçoit, développe et gère l'installation ou la reconversion d'une exploitation en agriculture biologique - Il met en œuvre une production en respectant les cahiers des charges de l'agriculture biologique et éventuellement ceux relatifs à l'origine des productions (AOC, IGP...) - Il peut assurer une activité créatrice de valeur ajoutée en transformant les produits biologiques dans le respect de la réglementation en vigueur et des impératifs commerciaux. - Il peut exercer une activité créatrice de valeur ajoutée par la vente directe des produits biologiques issus de son exploitation. | <p>Agriculteur, viticulteur Salarié en poste ou nouvel entrant sur l'exploitation Technicien agricole Demandeur d'emploi porteur d'un projet dans ce secteur Poursuite de formations en spécialisation</p> | <p>Le certificat de spécialisation « conduite de productions en agriculture biologique et commercialisation » est accessible aux candidats titulaires d'un brevet professionnel, d'un baccalauréat professionnel, d'un brevet de technicien agricole, ou sur décision du directeur régional de l'agriculture et de la forêt, d'un diplôme ou titre homologué de niveau au moins équivalent, de spécialité voisine, ou d'attestation de suivi de formations reconnues dans les conventions collectives</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> • Organisation d'un système de production et respect de la réglementation et les principes de l'agriculture biologique • Mise en œuvre des techniques de production spécifiques à l'agriculture biologique • Analyse des résultats technico-économiques des productions conduites en agriculture biologique et mesure des conséquences d'une conversion • Transformation et mise en marché des produits biologiques issus de l'exploitation et respect de l'hygiène, de l'environnement, de la sécurité alimentaire et du travail, ainsi que de la réglementation commerciale | | |
| METHODES PEDAGOGIQUES | MODALITES D'EVALUATION DIPLOME ou TITRE délivré | |
| <p>Apports de connaissances : formateurs et enseignants, professionnels, experts, témoins</p> <p>Visites d'exploitation et travail sur cas concrets</p> <p>Alternance avec une exploitation agricole</p> | <p>CERTIFICAT DE SPECIALISATION Niveau IV du Ministère chargé de l'Agriculture</p> | |
| DUREE | PERIODES | LIEUX DE LA FORMATION |
| <p>560 heures maximum Parcours modulaires</p> | <p>1 session par an Du 23 janvier à 30 juin 2016</p> | <p>MFR du Libournais 29 rue Pierre Benoit 33500 Libourne</p> |
| CONTACTS | | FINANCEMENT et STATUTS |
| <p>Centre de formation MFR Du Libournais 05 57 56 08 80/06 76 88 15 68</p> | | <p>Formation rémunérée-Possible en Contrat de professionnalisation</p> |
| CONDITIONS D'ACCUEIL | | |
| <p>Sur le Site de l'antenne de la MFR du Libournais à Libourne et aux Eglisottes et Chalaures</p> | | |